



Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses

Date : 26.6.2024

1 Recettes totales

L'estimation des recettes se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 17 juin 2024 ainsi que sur les rentrées des premiers mois de l'année en cours.

En 2024, selon les dernières estimations de juin 2024, on s'attend à des recettes totales de 82,7 milliards, soit 3,0 milliards de plus qu'en 2023 (+ 3,8 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des recettes provenant des deux impôts les plus importants (taxe sur la valeur ajoutée [TVA] : + 1,7 milliard, en raison du relèvement du taux d'imposition en faveur de l'AVS ; impôt fédéral direct [IFD] : + 1,6 milliard). Dans le même temps, les recettes douanières enregistrent une baisse (- 0,6 milliard), qui résulte de la suppression des droits de douane sur les produits industriels au début de l'année 2024.

Dans le budget 2025, le total des recettes s'élève à 85,7 milliards, ce qui correspond à une hausse de 3,0 milliards, soit 3,7 % par rapport à l'estimation pour 2024. Concernant les recettes fiscales, la croissance résulte essentiellement d'une augmentation du produit de l'IFD et de la TVA (respectivement + 1,1 milliard et + 1,0 milliard). La progression des recettes non fiscales (+ 1,0 milliard) s'explique quant à elle par le fait qu'une distribution ordinaire du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) à hauteur de 0,7 milliard est inscrite au budget 2025, distribution qui n'a pas lieu en 2024. En outre, la BNS effectuera un versement spécial en 2025 (part revenant à la Confédération : 0,2 milliard) en lien avec les billets non échangés de la sixième série de billets de banque. Cette entrée sera comptabilisée à titre extraordinaire.

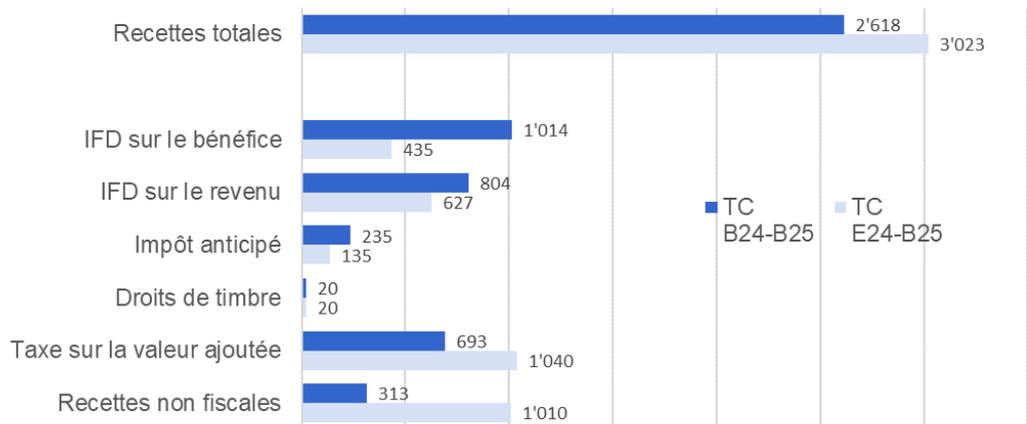
Tableau 1: Évolution des recettes totales

| En milliards de francs | Compte 2023 | Budget 2024 | Estimation 2024 | Budget 2025 | TC E24-B25 | TC B24-B25 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|---------------|---------------|
| Recettes totales | 79.6 | 83.1 | 82.7 | 85.7 | 3.7% | 3.2% |
| <i>recettes extraordinaires</i> | <i>1.6</i> | <i>0.2</i> | <i>0.2</i> | <i>0.2</i> | - | - |
| Recettes courantes | 78.6 | 82.0 | 81.6 | 84.7 | 3.8% | 3.3% |
| Recettes fiscales | 74.8 | 77.8 | 78.1 | 80.2 | 2.6% | 3.0% |
| IFD sur le bénéfice | 14.5 | 15.0 | 15.5 | 16.0 | 2.8% | 6.8% |
| IFD sur le revenu | 13.3 | 13.7 | 13.9 | 14.5 | 4.5% | 5.9% |
| Impôt anticipé | 6.4 | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 2.2% | 3.9% |
| Droits de timbre | 2.2 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 0.8% | 0.8% |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 25.1 | 27.2 | 26.8 | 27.9 | 3.9% | 2.5% |
| Autres impôts à la consommation | 8.0 | 8.0 | 8.0 | 7.9 | -1.2% | -0.8% |
| Recettes fiscales diverses | 5.2 | 5.5 | 5.2 | 5.1 | -1.9% | -6.4% |
| Recettes non fiscales | 3.8 | 4.2 | 3.5 | 4.5 | 28.9% | 7.4% |
| Recettes d'investissements | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | -4.8% | -4.8% |

TC: taux de croissance

- *Impôt sur le bénéfice des entreprises (IFD)* : en 2024, les recettes à ce titre devraient augmenter de 7,3 % par rapport à 2023. Cette hausse importante est à mettre en lien avec la croissance économique nominale durant l'année fiscale 2023 (2,2 %), d'une part, et le niveau très élevé des rentrées enregistrées à fin mai 2024, d'autre part. Pour l'année budgétaire 2025, on s'attend à une hausse des recettes de 2,8 %, donc légèrement supérieure à la croissance économique nominale pour 2024 (2,6 %). Sous l'effet de la reprise économique, la croissance des bénéfices des entreprises devrait être supérieure à celle du produit intérieur brut (PIB).
- *Impôt sur le revenu des personnes physiques (IFD)* : en 2024, les recettes à ce titre devraient augmenter de 4,0 %. Leur estimation se fonde sur la progression escomptée des revenus des ménages durant l'année fiscale 2023 et sur le niveau élevé des rentrées enregistrées à la fin du mois de mai 2024. Cette tendance devrait se confirmer durant l'année fiscale 2024. Le budget 2025 table donc sur une croissance de 4,5 %. La compensation des effets de la progression à froid a également été prise en compte.
- *Impôt anticipé* : après avoir connu une évolution faible marquée par des facteurs spéciaux durant les années 2020 à 2022 (correction des estimations de recettes trop élevées des années précédentes), la croissance du produit de cet impôt devrait être plus stable. Pour 2024 et 2025, les estimations tablent sur des recettes de respectivement 6,2 et 6,3 milliards.
- *Droits de timbre* : alors qu'en 2023, les recettes s'élevaient à 2,2 milliards, elles devraient atteindre 2,5 milliards en 2024 et 2025. Les estimations sont fondées sur une moyenne sur 5 ans pour le droit de timbre de négociation, sur une moyenne pluriannuelle pour le droit de timbre d'émission et sur l'hypothèse d'une légère tendance à la hausse pour le droit sur les quittances de primes.
- *TVA* : les recettes à ce titre devraient s'élever à 26,8 milliards en 2024, soit en hausse de 6,7 % par rapport à 2023. Outre à la croissance du PIB, cette progression est due au relèvement proportionnel du taux de TVA de 0,4 point de pourcentage en faveur de l'AVS (réforme AVS 21, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024). Pour la première année sous le nouveau régime, on s'attend à pouvoir comptabiliser 79 % de ces recettes. Ce taux s'explique par le fait que les recettes issues de la TVA sont transmises avec un décalage d'environ un trimestre. Le budget 2025 table sur des recettes de 27,9 milliards (+ 3,9 %).
- *Recettes non fiscales* : tandis qu'en 2024 ces recettes devraient rester légèrement en deçà des résultats de l'année précédente (- 0,3 milliard), elles devraient connaître une hausse notable en 2025 (+ 1,0 milliard). Cette progression est due au fait que le budget 2025 prévoit une distribution ordinaire du bénéfice à hauteur de 0,7 milliard par la BNS. En outre, la BNS effectuera un versement spécial en 2025 (part revenant à la Confédération : 0,2 milliard) à hauteur de la contre-valeur des billets non échangés de la sixième série de billets de banque. Cette entrée sera comptabilisée à titre extraordinaire.
- *Recettes d'investissement*: RUAG versera des dividendes extraordinaires de 150 millions en 2024 et de 100 millions en 2025. Ces distributions sont comptabilisées au titre des recettes extraordinaires.

Figure 1: Variation des recettes portées au budget 2025 par rapport au budget 2024 et aux estimations y afférentes



2 Dépenses totales

S'élevant à 86,4 milliards, les dépenses prévues au budget 2025 s'accroissent de 0,8 % par rapport au budget 2024. Pour la quatrième année consécutive, la Confédération budgétise des dépenses extraordinaires destinées au statut de protection S, mais d'un volume moins important que les années précédentes. Le Conseil fédéral a décidé d'abandonner progressivement le financement extraordinaire de cette tâche d'ici 2028. C'est pourquoi il ne sollicite à titre extraordinaire qu'une partie des dépenses destinées aux personnes à protéger, soit 700 millions sur un total prévu de 1250 millions. Par rapport à 2024, les dépenses extraordinaires diminuent en outre de 1,2 milliard, car l'apport extraordinaire en capital octroyé aux CFF était unique. Abstraction faite des dépenses extraordinaires, les dépenses augmentent de 2,8 % au budget 2025.

Tableau 2 : Évolution des dépenses totales par groupe de tâches

| en milliards de francs | Compte 2023 | Budget 2024 | Budget 2025 | TC 24-25 |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------|
| Dépenses totales par groupe de tâches | 81.0 | 85.7 | 86.4 | 0.8% |
| <i>dont dépenses extraordinaires</i> | 1.1 | 2.4 | 0.7 | |
| Relations avec l'étranger | 4.0 | 3.8 | 3.8 | 1.8% |
| Sécurité | 7.0 | 6.9 | 7.1 | 2.8% |
| Formation et recherche | 8.2 | 8.4 | 8.3 | -0.4% |
| Prévoyance sociale | 27.2 | 29.3 | 30.3 | 3.7% |
| Trafic | 10.6 | 12.0 | 10.8 | -10.2% |
| Agriculture et alimentations | 3.7 | 3.7 | 3.6 | -1.2% |
| Finances et impôts | 12.2 | 13.4 | 13.9 | 4.1% |
| Autres groupes de tâches | 8.2 | 8.4 | 8.5 | 1.5% |

TC: Taux de croissance

- Les dépenses au titre des **relations avec l'étranger** augmentent de 1,8 % par rapport au budget précédent. Leur croissance est liée en grande partie à la hausse des dépenses en faveur de l'aide humanitaire (+ 70 millions) et aux contributions versées par la Suisse à l'Union européenne (+ 90 millions). Dans ce cadre sont également prévus d'importants fonds destinés à l'aide à l'Ukraine.
- Les dépenses consacrées à la **sécurité** devraient afficher une hausse de 2,8 %. Le budget prévoit ainsi une augmentation de 180 millions des ressources dans le domaine de l'armement. Ce chiffre ne prend pas en compte le relèvement du plafond des dépenses de l'armée décidé par le Conseil des États durant la session d'été pour les années 2025 à 2028.

- Le recul dans le groupe de tâches **formation et recherche** (- 0,4 %) s'explique par le fait que le Conseil fédéral propose, dans le cadre de son train de mesures visant à assainir les finances fédérales, de procéder à une réduction unique à hauteur de 100 millions de la contribution au domaine des EPF à la charge des réserves de ce dernier, en sus des réductions linéaires de 1,4 %.
- Le domaine de la **prévoyance sociale** devrait globalement croître de 3,7 % (+ 1,1 milliard), alors même qu'aucune contribution à l'assurance-chômage n'est budgétée pour 2025 (- 0,6 milliard) en tant que mesure temporaire visant à alléger le budget de la Confédération. En effet, les dépenses relatives à l'AVS progressent fortement dans l'ensemble (+ 0,9 milliard, dont 0,4 milliard lié au point de TVA en faveur de l'AVS et 0,5 milliard à la contribution de la Confédération à l'AVS). Les dépenses destinées à la réduction individuelle des primes augmentent elles aussi (+ 0,3 milliard). Par ailleurs, dans le domaine de la migration, les dépenses progressent pour l'aide sociale (+ 0,2 milliard) et les centres fédéraux pour demandeurs d'asile (+ 0,2 milliard). Les dépenses destinées aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine devraient s'établir à un niveau similaire à celui prévu pour 2024 (1,25 milliard). Pour la première fois, une partie de ces dépenses est portée au budget à titre ordinaire.
- Les dépenses relatives au **trafic** reculent de 10,2 %. Cette diminution s'explique notamment par un effet spécial en 2024 (apport unique en capital de 1,2 milliard octroyé aux CFF budgétisé à titre extraordinaire). Abstraction faite de cet effet spécial, les dépenses relatives au trafic ne reculent que de 0,7 %. Cette baisse résulte de la réduction de 300 millions de l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) effectuée dans le cadre des mesures visant à alléger le budget 2025.
- Les dépenses consacrées à **l'agriculture et à l'alimentation** diminuent de 1,2 % en raison notamment des réductions linéaires. Leur baisse est légèrement atténuée par l'introduction de contributions à la réduction des primes pour les assurances récoltes (+ 3,5 millions) et l'adaptation du montant des allocations familiales au renchérissement (+ 3,2 millions).
- Dans le groupe de tâches **finances et impôts**, les dépenses devraient afficher une hausse de 4,1 %. D'une part, les parts de tiers aux recettes de la Confédération devraient augmenter d'environ 0,6 milliard, notamment en raison de la hausse des parts des cantons au produit de l'IFD (+ 0,4 milliard) et des compensations versées au canton de Genève dans le sillage de la convention contre les doubles impositions conclue entre la Suisse et la France (+ 0,1 milliard). D'autre part, les dépenses liées à la péréquation financière augmentent également (+ 0,2 milliard) en raison des disparités croissantes entre la capacité financière des cantons. Par contre, les charges d'intérêts liées au service de la dette régressent (- 0,2 milliard).
- Quant aux **autres groupes de tâches**, leurs dépenses devraient croître légèrement (+ 1,5 %). Dans son domaine propre, la Confédération dépensera davantage pour les projets de numérisation (+ 150 millions) ainsi que pour les constructions et la logistique (+ 40 millions). Dans l'optique de la mise en œuvre de la loi sur le climat et l'innovation, des ressources (+ 146 millions) sont budgétisées à partir de 2025 dans le domaine des transferts en faveur d'un programme d'impulsion pour le remplacement des installations de chauffage à combustibles fossiles et d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Figure 2: Évolution des dépenses par groupe de tâches (écart en % B 2025 / B 2024)

